

COVID-19

## Point de situation

Au 22 avril, 4533 cas ont été confirmés en région Centre-Val de Loire. En Loir-et-Cher, on déplore 36 personnes décédées au sein d'un centre hospitalier et 29 résidents décédés en établissement médico-social. Dans notre département, 97 personnes hospitalisées pour une pathologie associée au COVID-19 ont quitté l'hôpital.

### Assouplissement et dérogations pour les règles de passage des diplômes en apprentissage :

Le calendrier annoncé par le ministre de l'Éducation nationale le 3 avril pour le passage de l'examen du baccalauréat général et technologique s'applique également aux diplômes professionnels (CAP, baccalauréat professionnel, BTS), y compris préparés en apprentissage, **et selon les principes suivants**, et pour la seule session de 2020.

Les diplômes délivrés en juillet le seront donc principalement selon les modalités du contrôle continu. Un jury d'examen, comme pour les diplômes généraux et technologiques, sera organisé dans la semaine consécutive au 4 juillet pour la délivrance des diplômes, qui tiendra compte :

- Du cahier de notes ou livret de formation de l'apprenti, incluant notamment les résultats obtenus, dans le cadre du contrôle en cours de formation et/ ou du contrôle continu au cours de la dernière année de formation ;
- De son assiduité, notamment dans la poursuite de sa formation à distance pendant le confinement, lorsque les conditions étaient réunies pour le lui permettre ;
- De tout moyen permettant d'attester de la progression pédagogique de l'apprenant, incluant l'appréciation du maître d'apprentissage et/ou du chef d'entreprise.

Chaque ministère certificateur précisera, dans les prochains jours, les modalités de passage des examens pour les certifications qui s'acquièrent par unité capitalisable ou pour lesquelles un examen pratique s'avérerait indispensable.

**Lutter contre la fracture numérique :** En cette période de confinement, Internet est devenu indispensable pour travailler, effectuer des démarches administratives, ou encore consulter son médecin. Cela constitue un réel défi pour ceux qui ne maîtrisent pas les outils numériques.

Devant l'urgence de la situation, Cédric O, Secrétaire d'État chargé du Numérique, a lancé la plateforme [Solidarité-Numérique.fr](https://solidarite-numerique.fr) et un numéro de téléphone **01.70.77.23.72**, permettant d'accompagner chaque Français dans ses démarches numériques du quotidien.

Plus de 2000 médiateurs numériques sont mobilisés pour vous apporter une aide personnalisée.

**Tentatives d'escroquerie relatives aux kits d'équipement de protection individuelle (EPI) :** Destinés aux professionnels, aux collectivités et aux établissements de santé, ces kits font l'objet de tentatives d'escroqueries. Différents signalements de phishing (hameçonnage) usurpant Santé Publique France (SPF) ou le Gouvernement français, ont été identifiés par la gendarmerie. Soyez vigilants.

L'adresse de la plateforme régionale d'approvisionnement en EPI : <https://equipements-protection-centre-valdeloire.fr/>